

Digne-les-Bains, le **20 AOUT 2021**

Pôle Environnement

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

approuvant un plan de gestion cynégétique pour l'espèce sanglier dans la réserve
de chasse et de faune sauvage sur le domaine public fluvial

Synthèse des observations exprimées dans le cadre de la consultation du public

Conformément à la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en oeuvre du principe de participation du public (modifiant le code de l'environnement) aux décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement, une consultation du public sur le projet d'arrêté préfectoral approuvant un plan de gestion cynégétique pour l'espèce sanglier dans la réserve de chasse et de faune sauvage EDF du barrage de l'ESCALE a été conduite pendant le délai légal de 21 jours, soit du 13 juillet au 3 août 2021.

Cette consultation faite par la voie électronique sur le site internet de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence n'a donné lieu à aucune observation.

Pour la Cheffe du Service
Environnement et Risques,
Le Chef du service adjoint,


Eric CANTET